

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie<br>= Swiss journal of sociology |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizerische Gesellschaft für Soziologie   |
| <b>Band:</b>        | 6 (1980)   |
| <b>Heft:</b>        | 3  |
| <b>Artikel:</b>     | L'analyse des comportements politiques d'une collectivé locale   |
| <b>Autor:</b>       | Jeannin, André   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-814475">https://doi.org/10.5169/seals-814475</a>                |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'ANALYSE DES COMPORTEMENTS POLITIQUES D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE

*André Jeannin*

Institut de sociologie et de science politique, Université de Neuchâtel,  
Pierre-à-Mazel 7, 2000 Neuchâtel, Suisse.

J'aimerais ici suggérer que l'étude des collectivités locales, et en particulier rurales, aurait beaucoup à gagner à se pencher sur une source de données intéressantes à plus d'un titre, à savoir les résultats des votations cantonales et fédérales.

Ces données sont faciles d'accès (elles sont publiques et rassemblées dans les chancelleries cantonales), économiques (elles sont déjà collectées et à traiter sur ordinateur), homogènes (elles sont toutes obtenues de la même façon). Le nombre des consultations populaires est très élevé (plusieurs dizaines de votations cantonales – dans la plupart des cantons – et près de 150 votations fédérales depuis 1950), et ces votations couvrent des domaines très différents. De plus, les objets soumis au vote se répètent souvent, que l'on pense par exemple au suffrage féminin, à la TVA, au référenda financiers obligatoires dans certains cantons. Il y a manifestement là une source privilégiée de possibilités d'analyses comparatives :

- pour une même collectivité, entre données qualitatives et quantitatives, ou sur certains domaines pris à différentes époques;
- entre des collectivités différentes. L'identité des questions posées et des procédures de consultations étant ici précieuse.

Les quelques pages qui suivent tentent d'illustrer l'utilité de cette approche par l'analyse de quelques dimensions des votations cantonales et fédérales à Rougemont entre 1950 et 1977.

### 1. CADRE DE L'ÉTUDE ET DONNÉES UTILISÉES

Cette étude s'inscrit dans le cadre général d'une enquête sur le terrain entreprise à Rougemont en 1979, et dont l'objet était l'analyse du tourisme en milieu rural.

Lors des interviews sur le terrain, ou à Lausanne avec des responsables de l'aménagement du territoire, nous avions souvent été confrontés à l'affirmation de la spécificité du village. De là est née l'idée de confronter cette affirmation à ce qui pourrait en être une mesure objective, à savoir les résultats des votations.

Les données utilisées sont les résultats de 34 votations cantonales entre 1950 et 1977 (les données de 4 votations manquent et il n'a pas été possible de retrouver le nom d'une, marquée XXX dans les tableaux), et 136 votations fédérales pour la même période. Pour chaque votation, on a retenu les données suivantes : nombre d'inscrits, nombres de bulletins rentrés, nombre de "oui", de

“non”, de bulletins blancs ou sans réponse. On a également calculé les taux de participation, de “non”, et quelques autres indicateurs qui seront décrits lors de leur utilisation. Ces différentes variables ont été découpées en classes, et traitées par ordinateur pour l'édition de tableaux croisés.

## 2. LE NIVEAU DE LA PARTICIPATION ET LE RÉSULTAT DES VOTATIONS

Sur les 170 votations utilisées pour l'analyse, les objets de près de 2 sur 3 ont été repoussés (106 rejets contre 64 acceptations). Les taux de participation sont significativement plus élevés pour les rejets, ce qui tend à suggérer que plus le village s'exprime, plus il refuse les objets qui lui sont soumis. Le graphique suivant résume la situation :

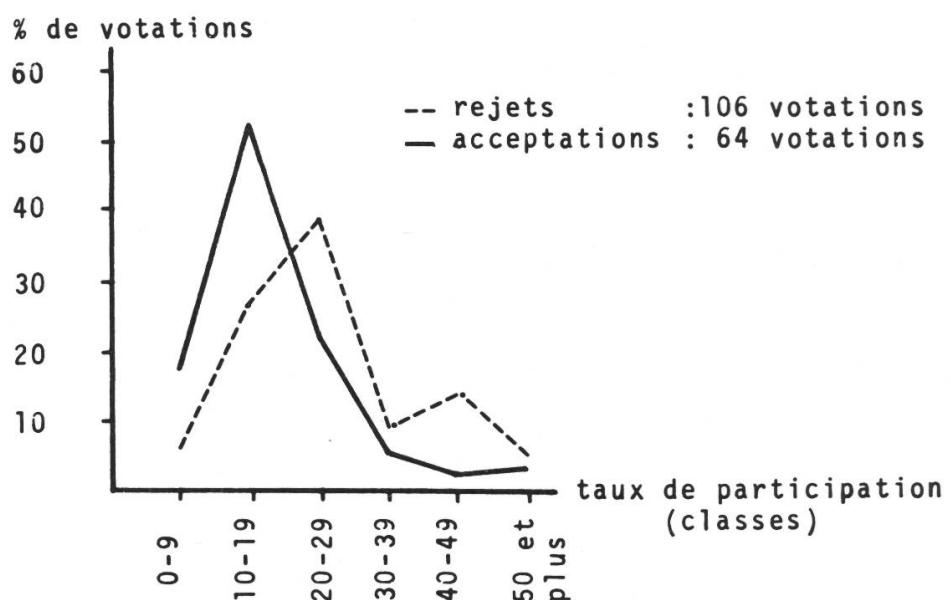


Fig. 1. Proportion de votations par classes de taux de participation.

Les deux courbes ont grossièrement l'allure attendue s'agissant de taux de participation. La courbe des rejets est cependant nettement décalée vers la droite (taux plus élevé), avec un mode secondaire de 15 votations dans la classe des taux de participation de 40-49%.

Si le graphique paraît bien suggérer une attitude de “Neinsager”, quelques objections viennent cependant à l'esprit. Tout d'abord, étant donné l'importance du changement qu'à représenté le développement touristique pour le village, on peut supposer que les attitudes exprimées par le corps électoral ont également changé. Le graphique 2 est intéressant à cet égard. Il montre en effet une nette diminution de la proportion des rejets pendant la première décennie (1960-1969) du développement touristique. La courbe de la proportion des rejets (calculée pour chaque lustre) suit l'évolution des esprits vis-à-vis du tourisme et, vraisemblablement, reflète la fermeture ou l'ouverture à la société cantonale.

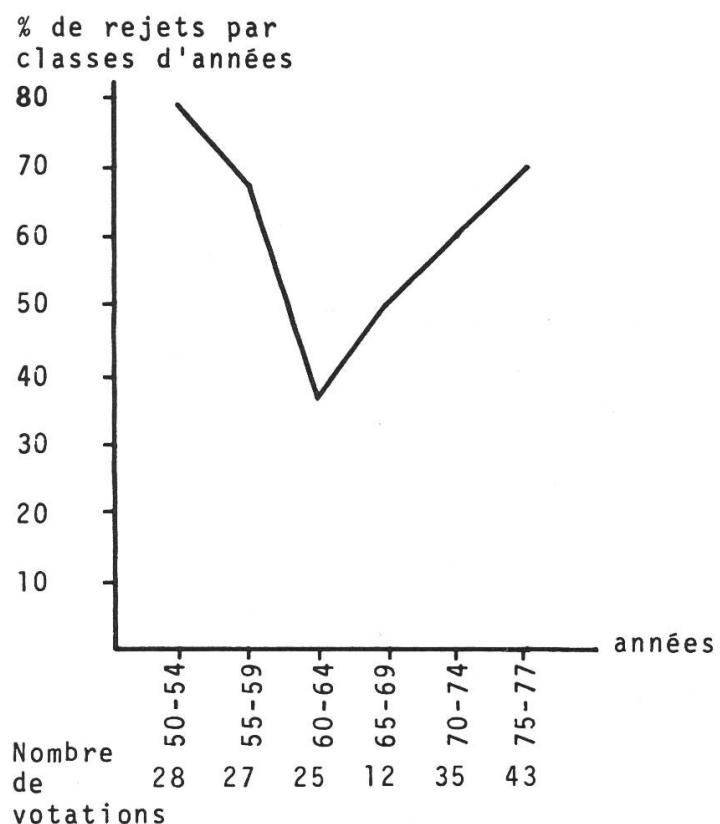


Fig. 2. Proportion de rejets par classes quinquennales.

A la période de particularisme initial (1950-59), caractérisé par un rejet de plus de deux tiers des objets soumis au vote, succède l'euphorie de la période du développement touristique (1960-69) et des taux de rejets considérablement moins élevés, puis, vraisemblablement avec les premières retombées négatives du tourisme, une remontée de la méfiance envers l'extérieur (1970-77). Nous verrons plus loin que cette période ne constitue en aucune façon un retour à la situation initiale.

La périodisation suggérée ici, fortement caractérisée par ces taux, sera retenue dans la suite pour la simplification des tableaux.

Une seconde remarque concerne le niveau, cantonal ou fédéral, des votations. La commune réagit-elle différemment selon l'origine de la question qui lui est posée. Bien que la lecture du tableau des taux de participation en fonction de l'origine cantonale ou fédérale de la question fasse apparaître une participation légèrement plus élevée pour les votations fédérales — 44% des taux de participation aux votations fédérales sont inférieurs à 20%, contre 56% pour les votations cantonales — le test de Chi-deux ne révèle pas de différence significative entre les deux distributions. Il en va différemment en ce qui concerne le résultat des votations. On voit en effet les rejets l'emporter dans 73,5% des cas au niveau cantonal et 59,6% seulement au niveau fédéral.

### 3. L'INTENSITÉ DES CONFLITS

On a vu que la proportion de votations repoussées par les citoyens de Rougemont variait fortement au cours du temps et, bien que plus faiblement, selon le niveau cantonal ou fédéral. On peut maintenant essayer d'analyser le problème de l'intensité des rejets. Plutôt que de considérer simplement le taux de oui ou de non comme une indication de cette intensité, j'ai choisi d'opérationnaliser cette notion en utilisant comme indicateur le nombre de voix de différence entre les "oui" et les "non". Pour Rougemont, on obtient une grandeur qui varie de 1 à 278, et qui est ensuite réduite en 5 classes, dont le tableau ci-dessous détaille la distribution pour les rejets et pour les acceptations.

Tableau 1. Répartition des conflits selon le résultat.

| Résultat<br>nomb. abs. | Différence entre "oui" et "non" |       |       |       |     | Total |
|------------------------|---------------------------------|-------|-------|-------|-----|-------|
|                        | 1-20                            | 21-40 | 41-60 | 61-80 | 81+ |       |
| Acceptation            | 39                              | 11    | 12    | 2     | 0   | 64    |
| Rejet                  | 23                              | 37    | 25    | 4     | 17  | 106   |
| Total                  | 62                              | 48    | 37    | 6     | 17  | 170   |

| Résultat<br>% | 1-20 | 21-40 | 41-60 | 61-80 | 81+  | Total |
|---------------|------|-------|-------|-------|------|-------|
| Acceptation   | 60.9 | 17.2  | 18.8  | 3.1   | 0.0  | 100.0 |
| Rejet         | 21.7 | 34.9  | 23.6  | 3.8   | 16.0 | 100.0 |
| Total         | 36.5 | 28.2  | 21.8  | 3.5   | 10.0 | 100.0 |

Le tableau montre nettement que les consensus, c'est à dire les différences élevées entre les "oui" et les "non" se manifestent surtout pour les rejets. Le village apparaît ainsi soudé dans ses refus. Peut-on cependant en déduire qu'il est divisé dans ses acceptations? Pas à ce stade de l'analyse. En effet, si une différence élevée entre les "oui" et les "non" est aussi l'indice d'une participation élevée, il n'en va pas de même dans le cas contraire, qui peut tout aussi bien tenir à une participation faible. Il faut donc inclure comme variable supplémentaire le taux de participation.

### 4. LES TYPES DE VOTATIONS

Si l'on considère la distribution des taux de participation, on constate l'existence d'une chute à partir de 30 %. On a en effet 55 votations (32,4 % du total) ayant des taux de participation compris entre 20 et 29 %, et seulement 13 (7,6 %) avec un taux entre 30 et 39 %. La classe des plus de 40 % compte elle 23 votations

Il paraît donc raisonnable de choisir ce taux de participation de 30% comme seuil. Si on le combine avec l'indicateur de conflit, on peut définir les 4 catégories de votations<sup>1</sup> suivantes :

(1) *Les votations d'indifférence* : les taux de participation sont inférieurs à 30%, la différence entre les "oui" et les "non" est inférieure à 40 voix. Il s'agit de votations qui n'ont pas mobilisé le corps électoral et qui n'ont pas entraîné une issue nette. Remarquons ici que la limite de 40 voix de différence, pour une participation de 30%, correspond à un écart minimum entre les "oui" et les "non" de 55% si l'on compte 250 électeurs inscrits (situation qui était celle avant l'introduction du suffrage féminin) et de 26% pour 520 inscrits (situation après l'introduction du suffrage féminin). A cette catégorie appartiennent 93 votations soit 55% du total.

(2) *Les votations de consensus spécifique* : les taux de participation sont également inférieurs à 30%, mais l'écart des voix est lui supérieur à 40. Ces votations n'ont pas mobilisé le corps électoral dans son ensemble, mais seulement une certaine catégorie spécifique de personnes ayant les mêmes opinions, comme en témoigne le fort consensus parmi les votants. En bref, on vise à spécifier ici des votations qui n'intéressent qu'une seule strate sociale. Ces votations sont au nombre de 41, soit 24% du total.

(3) *Les votations de consensus général* : c'est le taux de participation, supérieur à 30%, qui différencie cette catégorie de la précédente. Cette classe de votations permettra d'identifier les objets sur lesquels le village se prononce de façon unanime. On compte ici 19 votations, soit 11% du total.

(4) *Les votations de conflit* : la participation est également supérieur à 30%, mais l'écart des voix est inférieur à 41. Il s'agit de votations qui ont mobilisé une large part de la population, et où se sont clairement opposé deux camps. Cette classe renferme 17 votations, soit 10% du total.

Les types de votations ainsi définis sont en rapport avec certains caractéristiques de la collectivité locale. En effet, on peut penser que les comportements politiques collectifs ainsi définis reflètent le degré de différenciation sociale, base de l'existence de conflits d'intérêts, et d'unité idéologique et culturelle qui orientera les choix des citoyens.

Avant d'entrer plus en détail dans l'analyse de la signification de ces classes de votation, il n'est pas inutile d'examiner brièvement la répartition des résultats des votes à l'intérieur de ces différents types.

Les chiffres fournissent une sorte de validation *ex post* de la notion de votation d'indifférence ; les effectifs de cette classe se répartissent exactement entre acceptation et rejet. Si l'on considère la répartition à l'intérieur de chaque type de résultat, on voit apparaître le fait que les acceptations se font dans l'indifférence, tandis que se voit confirmée l'affirmation que les rejets sont beaucoup plus consensuels.

<sup>1</sup> strictement parlant, il s'agit plutôt de comportements collectifs du corps électoral.

Tableau 2. Répartition des résultats pour chaque type de votation.

| Type de votation     | Résultat    |       | Total |
|----------------------|-------------|-------|-------|
|                      | Acceptation | Rejet |       |
| Indifférence         | 46          | 47    | 93    |
| Consensus spécifique | 12          | 29    | 41    |
| Consensus général    | 2           | 17    | 19    |
| Conflit              | 4           | 13    | 17    |
| Total                | 64          | 106   | 170   |

#### 4.1. *Les votations de consensus général*

Les 19 votations de ce type sont les suivantes :

| Thème                                | Année | Niveau | Bullet.<br>rentrés | Oui | Non | Taux de<br>particip. | Taux<br>de non | Oui-<br>non | Blancs<br>s. rép. |
|--------------------------------------|-------|--------|--------------------|-----|-----|----------------------|----------------|-------------|-------------------|
| Init. Teuscher s/<br>protec. faune   | 77    | c      | 313                | 17  | 295 | 57.7                 | 94.6           | 278         | 1                 |
| - Init. s/ traités<br>internationaux | 77    | f      | 295                | 27  | 235 | 54.4                 | 87.7           | 208         | 33                |
| - In. limit. natural.                | 77    | f      | 295                | 62  | 227 | 54.4                 | 78.5           | 165         | 6                 |
| - In. protec. Suisse                 | 77    | f      | 295                | 44  | 248 | 54.4                 | 84.9           | 204         | 3                 |
| In. emprise étrang.                  | 74    | f      | 255                | 47  | 206 | 49.4                 | 81.4           | 159         | 2                 |
| Suffrage féminin                     | 59    | f      | 127                | 21  | 106 | 48.1                 | 83.5           | 85          | 0                 |
| Suffrage féminin                     | 59    | c      | 128                | 21  | 106 | 48.5                 | 83.5           | 85          | 1                 |
| In. semaine 44 h.                    | 58    | f      | 137                | 7   | 130 | 51.7                 | 94.5           | 123         | 0                 |
| In. abus puiss. écon.                | 58    | f      | 82                 | 10  | 71  | 31.1                 | 87.7           | 61          | 1                 |
| - In. complém. AVS                   | 53    | c      | 131                | 23  | 107 | 43.0                 | 82.3           | 84          | 1                 |
| - Nouv. régime financ.               | 53    | f      | 131                | 12  | 111 | 43.0                 | 90.2           | 99          | 8                 |
| - Suff. fém. communal                | 51    | c      | 129                | 22  | 107 | 41.9                 | 82.9           | 85          | 0                 |
| - Statut trsp autom.                 | 51    | f      | 129                | 34  | 95  | 41.9                 | 73.6           | 61          | 0                 |
| - In. s/monnaie franche              | 51    | f      | 141                | 13  | 122 | 45.8                 | 87.1           | 109         | 6                 |
| - CP s/monnaie franche               | 51    | f      | 141                | 103 | 32  | 45.8                 | <u>22.9</u>    | 71          | 6                 |
| Construc. logements                  | 50    | f      | 109                | 34  | 75  | 34.3                 | 68.8           | 41          | 0                 |
| Protection des sols                  | 50    | f      | 94                 | 5   | 89  | 30.4                 | 94.7           | 84          | 0                 |
| Régime financier                     | 50    | f      | 131                | 42  | 85  | 43.8                 | 66.9           | 43          | 4                 |
| xxx                                  | 50    | f      | 98                 | 72  | 26  | 31.7                 | <u>26.5</u>    | 46          | 0                 |

Remarques : les votations reliées par un trait ont eu lieu en même temps. Dans la colonne "niveau", c indique cantonal et f fédéral. Le taux de participation a été calculé sur les bulletins valables, qui n'est pas toujours égal à celui des bulletins rentrés.

On peut d'abord faire quelques constatations liminaires dans une première lecture du tableau. Tout d'abord, les deux objets acceptés (taux de "non" soulignés) appartiennent au début de la première période. Ensuite, à part l'initiative

Teuscher, les 4 autres consensus généraux, rejettants, de la troisième période concernant des initiatives xénophobes dont l'acceptation aurait pu entraver un développement touristique local où les étrangers tiennent une large place. Enfin l'écrasante majorité des consensus généraux concernant des refus et appartiennent à la première période, avant le tourisme, époque où le village apparaît comme une collectivité rurale traditionnelle typique.

Deux dimensions principales paraissent caractériser ces consensus villageois :

(1) Un *libéralisme économique de refus*. Ces refus visent d'abord l'intervention de l'Etat dans le domaine de l'aménagement du territoir (77 : initiative Teuscher, 50 : protection des sols). On peut mentionner en passant que les autres consultations sur l'aménagement du territoire sont également rejetées, mais tiennent à la catégorie des consensus spécifiques.

Est ensuite visée l'intervention de l'Etat dans les domaines économique et social. (58 : abus de la puissance économique, 53 : complément AVS, 51 : statut des transports automobiles, 50 : construction de logements). Ce refus de l'intervention de l'Etat se manifeste aussi dans la réticence à le doter des moyens de faire face à des tâches accrues (50 et 53 : régime financier).

A mon sens, plutôt qu'une hostilité de principe à l'intervention de l'Etat dans ces domaines, il faut voir dans ces oppositions le refus d'une collectivité rurale de voir des "étrangers" intervenir à coup de tracasseries administratives dans les affaires locales, et un rejet des charges financières et fiscales qui en résulteraient de l'acceptation des propositions soumises au vote. Au niveau du village, ces propositions n'opposent pas des intérêts spécifiques entre eux, d'où le caractère d'affirmation générale que prennent ces consensus.

(2) Cependant l'affirmation de ce qu'on pourrait appeler un *conservatisme rural* ressort mieux d'une série d'autres votations. Il s'agit de consultations sur le suffrage féminin et sur l'introduction de la semaine de 44 heures. Cette dernière votation recueille le plus fort taux de non de toutes les votations de consensus. Étant donné la très forte majorité de citoyens du village non concernés directement par une variation du nombre d'heures hebdomadaires de travail, il s'agit là, à n'en pas douter, d'une votation à caractère idéologique où s'affirme l'acceptation paysanne de l'effort et le refus de concéder à d'autres le droit de le limiter.

Les votations sur le suffrage féminin montrent bien le consensus qui entoure une division sexuelle des rôles qui réserve à l'homme la gestion des affaires publiques. Les trois consultations de la première période sur ce sujet font ressortir une extraordinaire stabilité dans l'opposition au suffrage féminin : une et deux voix de différence dans le nombre des bulletins rentrés en 53 et en 59, ainsi que dans le nombre des "oui" et dans celui des "non". La comparaison avec la consultation fédérale de 1971 sur le même sujet<sup>2</sup> montre comment se fait le passage du consensus général à l'indifférence.

<sup>2</sup> rentrés : 72, oui : 41, non : 31, taux de participation : 28,2%, taux de non : 43,1%, oui-non : 10, blancs et s. réponse : 0.

Dans une situation où le résultat est joué d'avance (le canton de Vaud donnera 84 % de oui), et où la commune est plus largement ouverte vers l'extérieur du fait du tourisme et des mass media, les oui l'emportent, mais de peu : ils gagnent 20 voix par rapport à 1959, tandis que les non en perdent 75, perte qui explique la baisse de participation de 127 rentrés en 59 à 72 en 1971. On ne peut donc pas parler de changement de mentalité, ou de conversion à une idée moderne de l'égalité politique, mais bien plutôt d'une désaffection de certains milieux qui refusent à exprimer leur conviction profonde dans cette consultation.

#### 4.2. *Les votations de conflit*

A la lecture de ce tableau (reporté à la page suivante), on peut dégager quelques grands axes de conflits. Le premier concerne les *problèmes relatifs à l'agriculture* ou ayant une incidence sur celle-ci. Les votations relevant de ce domaine (52 : ravitaillement en céréales panifiables, 52 : statut de l'agriculture 53 : protection des eaux, 57 : ravitaillement du pays, 61 : taxe sur les carburants) opposent vraisemblablement les paysans aux non-paysans. Elles sont aussi celles qui mobilisent le plus grand nombre de votants. De plus, fait significatif, elles sont toutes sauf une situées dans la première période.

| Thème                        | Année | Niveau | Bullet.<br>rentrés | Oui | Non | Taux de<br>particip. | Taux<br>de non<br>particip. | Oui-<br>non | Blancs<br>s. rép. |
|------------------------------|-------|--------|--------------------|-----|-----|----------------------|-----------------------------|-------------|-------------------|
| CP traités intern.           | 77    | f      | 295                | 139 | 103 | 54.4                 | <u>38.4</u>                 | 36          | 53                |
| Init. Schwarzenbach          | 70    | f      | 111                | 37  | 74  | 44.9                 | 66.7                        | 37          | 0                 |
| [- Domaine construct.        | 65    | f      | 93                 | 36  | 56  | 32.2                 | 60.9                        | 20          | 1                 |
| [- Marché de l'argent        | 65    | f      | 93                 | 37  | 54  | 32.7                 | 59.3                        | 17          | 2                 |
| [- Taxe s/carburants         | 61    | f      | 97                 | 33  | 61  | 35.8                 | 64.9                        | 28          | 3                 |
| [- Transp. par conduit.      | 61    | f      | 97                 | 48  | 42  | 35.8                 | <u>46.7</u>                 | 6           | 7                 |
| [- Energie atomique          | 57    | f      | 127                | 46  | 75  | 47.6                 | 62.0                        | 29          | 6                 |
| [- Ravitaillement du pays    | 57    | f      | 127                | 43  | 81  | 47.6                 | 65.3                        | 38          | 3                 |
| [- Protection civile         | 57    | f      | 129                | 49  | 71  | 46.4                 | 59.2                        | 22          | 9                 |
| [- Radiodiffus. et TV        | 57    | f      | 129                | 44  | 80  | 46.4                 | 64.5                        | 36          | 5                 |
| [- In. protec. locat.        | 55    | f      | 94                 | 33  | 53  | 33.5                 | 61.4                        | 20          | 8                 |
| [- CP prot. locataires       | 55    | f      | 94                 | 38  | 46  | 33.5                 | 54.8                        | 8           | 10                |
| Assemblée constitu.          | 55    | c      | 93                 | 33  | 53  | 33.1                 | 61.6                        | 20          | 7                 |
| Prot. eaux c/poll.           | 53    | f      | 131                | 50  | 78  | 43.0                 | 60.9                        | 28          | 3                 |
| [- Contr. prix réduits       | 52    | f      | 96                 | 34  | 56  | 32.3                 | 62.2                        | 22          | 6                 |
| [- Ravi. en cér. panifiables | 52    | f      | 96                 | 54  | 34  | 32.3                 | <u>38.6</u>                 | 20          | 8                 |
| Statut de l'agriculture      | 52    | f      | 219                | 109 | 107 | 71.8                 | <u>49.5</u>                 | 2           | 3                 |

Le deuxième axe concerne l'*intervention de l'Etat dans le domaine de la construction et du logement* (65 : domaine de la construction, 57 : protection civile, 55 : protection des locataires). On a déjà vu que certaines interventions de l'Etat provoquent des consensus généraux de rejet. Les présentes concernent probablement des intérêts plus spécifiques, opposant par exemple les propriétaires aux non-propriétaires. Il intervient vraisemblablement une autre variable, qui n'a

pas été prise en compte dans cette analyse, à savoir l'origine de la votation. Pour un même domaine par exemple le logement, on peut s'attendre à voir le village repousser avec un très fort consensus une initiative émanant des milieux de gauche et être divisé par une proposition gouvernementale concernant le même domaine.

Si les deux axes précédents renvoient à des conflits d'intérêts, le troisième lui est le seul qui relève directement de positions idéologiques, qu'on pourrait appeler *réaction au changement social*. Les votations qui y renvoient sont le contreprojet à l'initiative sur les traités internationaux (1977) et surtout l'initiative Schwarzenbach de 1970, toutes deux initiatives émanant de mouvements xénophobes. Pour celle de 1970 en tout cas, il semble qu'il faille voir là une réaction d'une collectivité rurale à un changement social rapide, et peut-être une première cristallisation dans le village de l'opposition émergeante entre milieux paysans et milieux touristiques. Ce serait alors cette caractéristique qui en ferait le conflit-type de la troisième période.

On peut ajouter une dernière remarque concernant le nombre élevé de bulletins blancs et sans réponse dans la première période, comparé à ce qu'il est dans les votations de consensus général de la même période. Cette fréquence plus élevée suggère que les conflits sont vécus comme un déchirement par une collectivité par ailleurs soudée dans son idéologie et son mode de vie, déchirement qui se traduit, pour une frange de la population, par un refus de prendre parti.

#### 4.3. *Les votations de consensus spécifique*

Les votations ci-dessous ne donnent que quelques-unes des 41 votations de ce type. J'ai choisi celles qui me semblent le mieux illustrer mon propos. Elles sont toutes situées dans la période 1970-77, dont ce type de votation constitue la caractéristique principale.

| Thème                    | Année | Niveau | Bullet.<br>rentrés | Oui | Non | Taux de<br>particip. | Taux<br>de non | Oui-<br>non | Blancs |
|--------------------------|-------|--------|--------------------|-----|-----|----------------------|----------------|-------------|--------|
| [- In. Noville           | 76    | c      | 79                 | 14  | 58  | 14.7                 | 78.4           | 44          | 7      |
| - In. service civil      | 77    | f      | 79                 | 18  | 60  | 14.7                 | 76.9           | 42          | 1      |
| Aménagement Dorigny      | 76    | c      | 75                 | 16  | 58  | 13.9                 | 78.4           | 42          | 1      |
| In. aménagem. rural      | 76    | c      | 130                | 19  | 107 | 23.9                 | 84.9           | 88          | 4      |
| In. 40 heures            | 76    | f      | 131                | 11  | 119 | 24.0                 | 91.5           | 108         | 1      |
| Assurance RC auto        | 76    | f      | 79                 | 11  | 67  | 14.7                 | 85.9           | 56          | 1      |
| Aménagem. territoire     | 76    | f      | 127                | 19  | 107 | 23.3                 | 84.9           | 88          | 1      |
| [- In. participation     | 76    | f      | 82                 | 14  | 64  | 15.3                 | 80.0           | 50          | 4      |
| - CP participation       | 76    | f      | 82                 | 11  | 66  | 15.3                 | 82.5           | 55          | 5      |
| Sauvegarde monnaie       | 75    | f      | 84                 | 69  | 14  | 15.8                 | <u>16.9</u>    | 55          | 1      |
| Produits agricoles       | 75    | f      | 90                 | 75  | 13  | 16.9                 | <u>14.8</u>    | 62          | 2      |
| Rév. loi s/chasse        | 73    | f      | 51                 | 5   | 46  | 10.1                 | 90.2           | 41          | 0      |
| [- In. cons. loge. (Den) | 72    | f      | 65                 | 2   | 57  | 12.9                 | 96.6           | 55          | 6      |
| - Protec. locataires     | 72    | f      | 65                 | 51  | 10  | 12.9                 | <u>16.4</u>    | 41          | 4      |
| Economie sucrière        | 70    | f      | 56                 | 50  | 6   | 22.1                 | <u>10.7</u>    | 44          | 0      |

Il faut rappeler ici que par construction de la catégorie “consensus spécifique”, on a visé à sélectionner les votations qui ne mobilisent qu'une strate, qu'une catégorie de votants, les intérêts et les orientations idéologiques étant supposés homogènes à l'intérieur de la strate. La procédure utilisée permet d'isoler des votations de ce type, comme le montre les très faibles transferts de voix lors des consultations simultanées sur des thèmes très éloignés, illustrés ici par les votations Noville et service civil

Quelques votations illustrent bien la convergence d'intérêts à l'intérieur d'une strate et la spécificité de la mobilisation pour les votations qui la concernent : 70 : économie sucrière, 73 : loi sur la chasse, 75 : sauvegarde de la monnaie, 76 : aménagement du territoire, 76 : assurance RC pour véhicules à moteur.

Les votations de consensus spécifique concernant l'agriculture (76 : aménagement rural, 75 : produits agricoles) ont les taux de participation parmi les plus élevés de cette catégorie, et montrent bien que la proportion de personnes vivant de l'agriculture ait beaucoup baissé par rapport à la période 1950-59, ce domaine reste néanmoins la référence culturelle d'une large minorité de la population.

Les quelques votations suivantes se veulent des illustrations du type de caractéristiques idéologiques et culturelles que permet de saisir cette catégorie de votation : 76 : initiative pour la semaine de 40 heures, 76 : initiative et contre-projet sur la participation. On se rappelle que l'initiative sur la semaine de 44 heures (1958) avait fait l'objet d'un fort consensus, avec 94% de non. Il en va de même pour l'initiative de 1976, qui recueille la même proportion de rejets (91,5%) mais dans une votation qui intéresse le 24% seulement de la population l'attitude idéologique sous-jacente est passée de l'état de point fort de la culture d'une communauté rurale homogène à celui de consensus spécifique d'une strate d'une collectivité différenciée en changement social rapide.

Les catégories “conflit” et “consensus général”, comme elles sont opératoirement définies ici, renvoient à une collectivité locale faiblement différenciée, d'une grande homogénéité culturelle, et conservant une forte spécificité par rapport à la société globale (cantonale ou fédérale). La catégorie “consensus général” concerne plus particulièrement l'expression de l'unité culturelle et idéologique de la communauté. Elle pourrait aussi révéler les intérêts communs à toute la collectivité. Les intérêts, et particulièrement les conflits d'intérêts, peuvent être mis en lumière par la catégorie “conflit”, tant il est vrai qu'une différenciation sociale même faible ne les exclut pas. On pourrait même aller jusqu'à dire que le type de conflits relevés est un indicateur du degré de différenciation sociale.

Par opposition, la catégorie “consensus spécifiques” renvoie à une collectivité locale plus différenciée, plus intégrée à la société globale. Dans une telle communauté, tant l'expression des consensus idéologiques que la défense des intérêts ne peuvent être que partiels, sectoriels, relatifs à une seule strate, les autres restant à l'écart de problèmes qui ne les concernent pas.

## 5. REMARQUES FINALES

Beaucoup de critiques pourraient être adressées à l'analyse précédente, touchant en particulier les seuils considérés comme significatifs pour définir les catégories, ou, plus fondamentalement, la signification des strates définies par les comportements du corps électoral.

Il serait utile d'essayer de définir une catégorie de "conflit spécifique", ou entrerait par exemple la votation sur l'initiative Sauver Lavaux, qui n'a manifestement pas été la votation d'indifférence que définit son classement actuel.

L'utilisation de méthodes de traitement statistique plus sophistiquées, du type d'analyse factorielle ou classification automatique, permettrait d'affiner beaucoup l'analyse. Il serait alors possible de définir les catégories non pas à priori, mais après classification opérée sur l'ensemble des variables disponibles.

